

DP

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant
En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1967

Edition PDF du 17 septembre 2012
Les articles mis en ligne depuis DP 1966 du 10 septembre 2012

DOMAINE
PUBLIC

Dans ce numéro

Pilotage de l'AVS: un cap sûr plutôt que des coups de barre (Jean-Daniel Delley)

Un mécanisme d'adaptation serait plus efficace que des prévisions alarmistes

3,5 milliards par an pour l'agriculture: c'est dans le sac (Albert Tille)

Une enveloppe budgétaire inchangée mais tout de même quelques réformes

Feu vert de Strasbourg pour le diagnostic préimplantatoire (Alex Dépraz)

Un couple italien a obtenu une victoire judiciaire qui aura également des conséquences en Suisse

Une perspective de sortie de la crise de l'euro, enfin! (Jean-Pierre Ghelfi)

Trois ans de tergiversations pour parvenir à marcher sur deux jambes

Pilotage de l'AVS: un cap sûr plutôt que des coups de barre

Jean-Daniel Delley • 17 septembre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21495>

Un mécanisme d'adaptation serait plus efficace que des prévisions alarmistes

En 1997, un groupe de travail fédéral (IDA FiSo 2^e) pronostiquait un trou de quinze milliards de francs dans les comptes de l'AVS à l'horizon 2010. En cause, une durée de vie en constante augmentation et le recul de la part des actifs, donc des cotisants, dans la population résidente.

Grâce à une forte immigration et au travail accru des femmes, ce pronostic ne s'est pas réalisé. Le Fonds AVS se porte bien, puisqu'il dépasse de 2 milliards le montant annuel des rentes versées. Mais le futur reste incertain. L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) attend pour 2030 un déficit des comptes de l'AVS entre 5,1 et 11,4 milliards. L'Administration fédérale des finances estime ce déficit à huit milliards dans les dix à quinze prochaines années.

Le spectre régulièrement brandi de la faillite de l'AVS crée un climat peu propice aux réformes. D'une part l'opinion publique reste d'autant moins sensible aux déséquilibres financiers prévus dans un futur trop

lointain que des prévisions antérieures se sont révélées erronées. D'autre part l'appel répété de la droite et des organisations patronales à de nécessaires économies résonne plus comme une défense d'intérêts corporatistes que comme le souci de pérenniser le premier pilier de la prévoyance vieillesse.

En réaction, la gauche a pris l'habitude de minimiser ces risques financiers. Dans ces conditions, une révision de l'AVS constitue une aventure tout à la fois de longue durée et périlleuse. Ainsi le peuple a sèchement rejeté la 11^e révision en 2004, un projet qui faisait peser tout le poids du rééquilibrage financier sur l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes. Et en 2010, au Parlement, l'opposition conjuguée de la gauche et de la droite nationaliste a fait capoter une nouvelle version de cette révision.

Les prévisions aléatoires à moyen et à long terme n'impressionnent pas le peuple et divisent le Parlement qui, paralysé, ne parvient pas à adopter les mesures nécessaires à la pérennité de l'AVS. Le risque est alors de faire subir au paquebot AVS des coups de barre dans l'urgence, qui

pourraient pénaliser gravement aussi bien les cotisants et les rentiers que les entreprises.

Un rapport³ commandé par l'OFAS préconise au contraire un pilotage plus fin, tel que le pratiquent déjà plusieurs pays. Lorsque les réserves du fonds AVS atteignent une cote d'alerte, des adaptations interviennent automatiquement. Elles peuvent toucher l'âge de la retraite, le niveau des rentes, les ressources (cotisations et/ou fiscalité).

C'est sur le choix et la pondération de ces facteurs que devrait porter le débat politique pour aboutir à un compromis acceptable par une majorité. On en finirait ainsi des disputes stériles sur la crédibilité de prévisions toujours à la merci de l'imprévisible.

Pour nous, abaisser le niveau des rentes ne peut entrer en considération pour le rétablissement de l'équilibre financier de l'AVS: l'objectif constitutionnel⁴ de couverture des besoins vitaux, péniblement atteint grâce aux prestations complémentaires, ne serait plus respecté. Il ne serait pas non plus respecté avec l'introduction d'un frein à l'endettement appliqué aux

assurances sociales, tel que le préconisent les milieux patronaux⁵. Si l'Etat dispose

d'une certaine marge de manœuvre pour équilibrer son budget, tel n'est pas le cas

des retraités les moins bien lotis.

3,5 milliards par an pour l'agriculture: c'est dans le sac

Albert Tille • 14 septembre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21478>

Une enveloppe budgétaire inchangée mais tout de même quelques réformes

Le Parlement va allouer 13,6 milliards de francs au financement de la politique agricole de 2014 à 2017¹². Pour chacune de ces quatre années, on mettra en gros le prix de 25 Gripen.

La dépense n'est pratiquement pas contestée. L'économie suisse a bien proposé d'en couper presque un tiers en renonçant aux paiements directs pour la sécurité de l'approvisionnement, versements calculés selon la surface de l'exploitation. Mais, sur ce dossier, l'économie suisse ne fait pas le poids face au lobby agricole. Aucun parlementaire n'a repris cette proposition iconoclaste en vue du débat qui s'ouvre le 19 septembre au Conseil national.

L'enveloppe budgétaire proposée par le Conseil fédéral, dans sa révision de la loi sur l'agriculture, n'a rien d'exceptionnel. Elle est identique à celle de la période quadriennale en

cours. Ceci dit, hormis son coût inchangé, le projet n'est pas un exercice de routine.

La première réforme touche les éleveurs. Actuellement, ils reçoivent une contribution pour chaque tête de bétail, quelle que soit la surface de leur exploitation. Ils peuvent avoir un gros troupeau pratiquement «*hors sol*», nourri avec du fourrage importé. Le projet, pour faire court, entend calculer la contribution en fonction de la surface herbagère disponible nécessaire à la nourriture des bovins. Ce sera le point central du débat. Les propositions des défenseurs des agriculteurs se bousculent pour que les contributions puissent grandir avec l'effectif du troupeau, même si la surface de référence est insuffisante. Et comme il n'est pas question d'augmenter l'enveloppe budgétaire, les montants nécessaires seraient pris sur les paiements de nature écologique.

Autre point fort du débat: l'organisation du marché du lait. La disparition en 2009

du contingentement laitier a provoqué une augmentation de la production. La forte chute des prix qui en est résultée représente aujourd'hui la préoccupation majeure des paysans. Le Conseil fédéral n'entend pas revenir en arrière ni réguler lui-même le marché laitier. Les acteurs sur le terrain prennent la responsabilité de s'en occuper. L'interprofession du secteur laitier, du paysan au distributeur, fixe les règles de l'achat et de la vente du lait. C'est le système en vigueur actuellement. Il est confirmé par la réforme actuelle, la Confédération se bornant à accorder la force obligatoire à cette réglementation privée. C'est la copie conforme de ce qui se passe avec les conventions collectives de travail entre patrons et syndicats. Mais le système fonctionne mal. Divisés, les paysans ne font pas le poids face aux transformateurs et aux grands distributeurs. Les agriculteurs vont donc demander une intervention plus directe de l'Etat. C'est par voie d'ordonnance que le Conseil fédéral réglerait les contrats d'achat de lait.

D'autres escarmouches animeront certainement le débat. Les agriculteurs refuseront que les paiements directs soient versés exclusivement aux chefs d'exploitation au bénéfice d'une formation professionnelle. Les représentants des PME

voudraient encadrer l'agritourisme et autres activités accessoires des paysans. La gauche de l'hémicycle, généralement satisfaite du projet, demandera moins de fumure et davantage de protection des eaux, ainsi que la création d'un label social

pour les produits agricoles, en plus du label écologique.

Mais l'affaire paraît dans le sac. Le projet gouvernemental, voie moyenne entre agriculture productiviste et écologique (DP 1942¹³), recevra l'aval du Parlement.

Feu vert de Strasbourg pour le diagnostic préimplantatoire

Alex Dépraz • 16 septembre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21488>

Un couple italien a obtenu une victoire judiciaire qui aura également des conséquences en Suisse

Rosetta Costa et Walter Pavan sont un couple comme les autres jusqu'à la naissance de leur petite fille en 2006 qui est atteinte de mucoviscidose.

Les parents découvrent à cette occasion qu'ils sont tous les deux porteurs sains du gène de cette maladie. Leurs enfants communs courent donc un risque relativement élevé d'être atteints de cette pathologie. Lors d'une deuxième grossesse, un test prénatal pratiqué sur le fœtus révèle que celui-ci est également malade. Une interruption volontaire de grossesse est pratiquée.

Plutôt que de prendre le risque d'une nouvelle grossesse avortée, le couple aimerait pouvoir recourir à la

fécondation *in vitro* et recourir à un diagnostic préimplantatoire (DPI), soit à une analyse pratiquée sur l'un des microscopiques embryons avant qu'il soit implanté dans l'utérus.

Parfaitement possible sous l'angle médical, l'accès à ces techniques est interdit par la législation italienne: la procréation médicalement assistée est réservée aux couples stériles ou infertiles et le DPI absolument interdit. Le couple a donc saisi les juges de Strasbourg de ce qu'ils estiment être une incohérence dans la mesure où le droit les contraint à recourir à un avortement ou à renoncer à leur projet parental au cas où ils ne souhaiteraient pas donner la vie à un enfant atteint de la mucoviscidose.

Dans un arrêt du 28 août 2012⁶, la Cour européenne des droits de l'homme a

donné raison à Rosetta et Walter. Selon les juges de Strasbourg, la législation italienne est incohérente en interdisant le DPI tout en permettant aux parents de procéder à un avortement thérapeutique lorsqu'il s'avère que le fœtus est malade. Cet arrêt n'est toutefois pas définitif puisque le gouvernement italien peut encore saisir la Grande Chambre.

En l'état, l'Italie partage cette incohérence juridique avec quelques rares pays européens dont la Suisse. Notre législation est relativement libérale en matière d'avortement depuis l'adoption⁷ de la solution dite du délai en 2002: elle autorise l'interruption volontaire de grossesse dans les douze premières semaines après la fin du dernier cycle. Restrictif pour tout ce qui concerne la procréation médicalement

assistée, le droit suisse interdit en revanche tout recours au DPI. Certains couples suisses vivent donc la même situation que celle de Rosetta et Walter.

Mais les choses devraient bientôt changer. On a encore en mémoire l'une des interventions parlementaires les plus marquantes de ces dernières décennies, le vibrant plaidoyer de Luc Recordon, qui siégeait alors au Conseil national, pour que le diagnostic préimplantatoire soit autorisé (DP 1651⁸). C'était en 2005; il y a une éternité, un an avant que naisse le premier enfant de Rosetta et Walter.

Depuis, l'administration fédérale a beaucoup travaillé et consulté pour élaborer un projet⁹ autorisant de manière limitée le DPI. Le dernier stade du projet

envisage même une modification de l'article 119¹⁰ de la Constitution fédérale – une disposition trop détaillée qui reste un modèle de malfaçon législative – pour que le DPI, même autorisé restrictivement, le soit dans le respect de la charte fondamentale.

Le débat s'annonce une nouvelle fois passionné tant le DPI suscite de craintes d'eugénisme. Il ne s'agit bien sûr pas de minimiser les enjeux moraux que sous-tend le choix que le législateur et sans doute le constituant devront faire. L'arrêt de Strasbourg incite simplement à faire preuve de cohérence: les questions morales soulevées par le diagnostic préimplantatoire ne peuvent être entièrement dissociées de celles soulevées par le droit à l'avortement. Difficile de comprendre pourquoi on

ne peut pas dépister une maladie sur un embryon *in vitro* tandis qu'un diagnostic conduisant à un avortement peut être pratiqué sur un embryon *in vivo* dans les douze premières semaines de grossesse.

Or, le Parlement examine en ce moment l'initiative populaire «Financer l'avortement est une affaire privée»¹¹ qui a pour but de supprimer le remboursement par l'assurance obligatoire des soins des interruptions volontaires de grossesse. Jusqu'ici, les défenseurs du droit à l'avortement s'appuient surtout sur les cas de grossesse non désirée. Mais, ils ne devraient pas faire l'économie d'une justification morale de l'avortement en fonction des résultats des tests prénataux, toujours plus performants à un stade avancé de la grossesse.

Une perspective de sortie de la crise de l'euro, enfin!

Jean-Pierre Ghelfi • 13 septembre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21470>

Trois ans de tergiversations pour parvenir à marcher sur deux jambes

La crise de la dette au sein de l'Union européenne est très loin d'être terminée. La décision de la Banque centrale européenne (BCE) de racheter sans limite des titres des dettes des pays les plus exposés (Grèce, Irlande,

Portugal, Italie, Espagne) pourrait cependant constituer un tournant décisif.

Avec des incidences positives, évidemment, s'agissant de la politique monétaire de la Banque nationale suisse et, plus généralement, de la conjoncture économique dans notre pays.

En présentant et en

commentant, le 6 septembre, la décision du directoire de la BCE, son président, Mario Draghi, a insisté sur trois éléments principaux.

D'abord ce qu'il a appelé la «*conditionnalité*». La BCE n'achètera que des titres de pays qui se sont engagés auprès de l'Union européenne à prendre les mesures nécessaires pour

rétablir leurs finances et améliorer la compétitivité de leur économie.

Ensuite, il a parlé du besoin d'avancer sur deux jambes. La première jambe est celle du politique qui doit assumer les réformes indispensables. La seconde jambe est celle de la politique monétaire. Seule, la première ne parvient manifestement pas à atteindre ses objectifs puisque l'austérité entraîne l'austérité et non la croissance. Mais la seconde jambe, seule aussi, reste inefficace puisque la politique monétaire ne peut contraindre un gouvernement à prendre les mesures qui sont de sa compétence. Elle peut même avoir l'effet inverse en incitant des gouvernements à différer les mesures indispensables d'assainissement.

Enfin, troisième considération, la BCE est parfaitement dans son rôle – et agit dans le cadre de son mandat – car elle vise à rétablir un fonctionnement homogène de la zone euro, alors qu'à l'évidence celle-ci se fragmente et se fracture, et donc ne répond plus aux impulsions de la Banque centrale.

Il aura fallu à peu près trois ans aux autorités politiques et monétaires européennes pour parvenir à présenter pour la première fois un ensemble à peu près cohérent d'actions qui devraient permettre aux pays de la zone euro de sortir de la

tourmente, et non de s'y enfoncer.

L'euro, une construction hybride

La difficulté majeure tient au fait que la zone euro est une construction hybride. L'euro dépend certes d'une autorité monétaire unique, mais pas d'une entité politique homogène. Les dix-sept pays membres sont souverains; ils ont chacun leur politique fiscale et financière; ils ne sont pas caution les uns des autres. Pourtant, l'euro est devenu, en une décennie, leur bien commun, dont la valeur est, au sens propre, inestimable.

Il est facile d'ironiser sur les atermoiements des dirigeants de l'Union européenne. Il est beaucoup plus compliqué d'imaginer ce qui aurait pu se passer – ce qui se serait vraisemblablement passé – si la crise financière de 2008 avait touché ces dix-sept pays ayant conservé chacun leur propre monnaie. On peut penser qu'il y aurait eu un sauve-qui-peut assez général avec des séries de dévaluations en chaîne se traduisant par le retour de l'inflation et des hausses massives de taux d'intérêt. Et, au bout du compte, une dégradation de l'économie et de l'emploi bien pire que celle qui est intervenue. Créant des tensions telles que l'Union européenne aurait peut-être fini par éclater.

La situation de plusieurs de ces pays n'est assurément pas brillante, mais probablement

aurait-elle été pire sans la zone euro. Son existence même a contraint, *nolens volens*, ses divers participants à des actes de solidarité mutuelle qu'ils n'auraient sinon jamais envisagés. Avec la conséquence possible d'avoir une zone euro plus forte et plus cohérente au sortir de cette crise qu'auparavant.

Des «moyens non conventionnels»

Cette appréciation de la situation fait l'objet de critiques véhémentes de la part de personnes et milieux qui au fond n'acceptent pas que le monde change, et qui tirent leur ligne de conduite de ce qui figure dans les manuels d'économie (libérale) et non de l'examen des nouvelles réalités.

S'agissant des problèmes de politique monétaire, les manuels proposent une vision assez angélique du fonctionnement de l'économie. En gros ceci. Les banques ont pour fonction de récolter l'épargne et de prêter aux particuliers et aux entreprises pour leur permettre de financer leurs affaires (par exemple, acquérir un logement ou acheter des équipements de production). Si les demandes de crédits sont trop importantes et que peut se dessiner un risque d'inflation, la banque centrale (en Suisse, la BNS) peut relever les taux d'intérêt de manière à freiner la croissance des activités. Elle peut agir en sens inverse au cas où les affaires

ralentissent; en réduisant le coût du crédit, les affaires peuvent s'en trouver stimulées. Au surplus, la banque centrale doit augmenter la masse monétaire en proportion de la croissance de l'économie de manière à ce qu'il y ait assez, mais pas trop, de moyens de paiements. La banque centrale ne doit pas non plus faire tourner la planche à billets pour souscrire aux emprunts qu'émettent les entreprises et les institutions publiques. L'objectif premier est donc que la monnaie conserve sa valeur, ce qui suppose que les activités économiques se déroulent sans trop de heurts et, surtout, dans un cadre où la hausse des prix est maîtrisée.

La théorie reste en revanche assez avare de suggestions lorsque le cadre quasi idyllique dans laquelle elle se développe est chamboulé, comme il l'est d'ailleurs fréquemment, et en particulier depuis la crise de 2008.

Car la crise actuelle n'est pas une crise «normale», marquée par une «simple» dégradation de la conjoncture. Nous sommes confrontés à une crise financière qui a mis en péril le fonctionnement même de l'économie – analogue à la

grande crise des années 1930. Les banques centrales ont tiré les leçons de cette grande crise en prenant des mesures substantielles et inhabituelles pour éviter un effondrement des instituts financiers et du crédit. Au regard de ce qui figure dans les manuels, il est clair que ces mesures substantielles et inhabituelles comportent un risque inflationniste majeur. Mais qu'en est-il dans la réalité? Au vu de la récession que la crise financière a entraînée, ce risque inflationniste est quasi nul, pour la raison qu'il ne peut pas y avoir de poussée excessive des prix lorsque l'économie est en état de sous-utilisation de ses capacités. Selon les statistiques de l'OCDE, les écarts de production, soit la différence entre la croissance potentielle et la croissance effective étaient l'année dernière de l'ordre de 2,4% dans la zone euro et de 3,9% aux Etats-Unis.

L'hétérodoxie des banques centrales

Le constat établi par les banques centrales correspond, pour prendre une image, à celle d'un train qui a déraillé. Il faut évidemment disposer d'immenses grues et de puissantes machines pour réparer les voies et remettre le convoi sur les rails. Sans

entrer dans les détails techniques de leurs interventions, c'est ce qu'ont fait et que font encore les banques centrales. Plutôt que de vitupérer contre une réalité qui ne veut pas se conformer aux injonctions de la théorie, on peut être reconnaissant aux dirigeants des banques centrales d'avoir su innover en recourant à ce qu'ils appellent eux-mêmes des «*moyens non conventionnels*» pour éviter la noyade et favoriser la convalescence du grand malade que sont nos économies depuis 2008. L'orthodoxie dont une partie de l'Allemagne se croit dépositaire n'a pas conscience des maux auxquels l'hétérodoxie des banques centrales lui permet d'échapper.

Bien sûr, rien n'est encore joué. Comme on pouvait le craindre, l'accumulation des politiques d'austérité en Europe dégrade le climat conjoncturel (DP 1954¹⁴). Mais, avec le feu vert de la Cour constitutionnelle allemande au mécanisme européen de stabilité et la décision de la BCE de racheter des obligations des Etats confrontés à des taux d'intérêt prohibitifs, c'est la première fois depuis trois ans qu'une sortie de la crise devient sinon probable, du moins possible.

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1967#>
2. <http://www.admin.ch/cp/f/32B84495.5F34@gs-edi.admin.ch.html>
3. <http://www.bsv.admin.ch/aktuell/medien/00120/index.html?lang=fr&msg-id=45699>
4. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a112.html>
5. http://www.economiesuisse.ch/fr/themen/fin/finanzenallg/pages/_detail.aspx?artID=Ergebnisse-des-Finanzmonitors-2012
6. <http://hudoc.echr.coe.int/sites/fra/pages/search.aspx?i=001-112993>
7. <http://www.admin.ch/ch/f/pore/va/20020602/det487.html>
8. <http://www.domainepublic.ch/articles/2774>
9. <http://www.bag.admin.ch/themen/medizin/03878/06152/index.html?lang=fr>
10. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a119.html>
11. <http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis381.html>
12. <http://www.admin.ch/ch/f/ff/2012/1857.pdf>
13. <http://www.domainepublic.ch/articles/19684>
14. <http://www.domainepublic.ch/articles/20502>